

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR DE MARCÉ

Le problème des dettes de guerre d'après des statistiques américaines et des comptes de guerre français postérieurs à la ratification des accords Mellon

Journal de la société statistique de Paris, tome 75 (1934), p. 180-198

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1934__75__180_0

© Société de statistique de Paris, 1934, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

LE PROBLÈME DES DETTES DE GUERRE

d'après des statistiques américaines

et des comptes de guerre français postérieurs à la ratification
des accords Mellon.

La question des Dettes de guerre est loin d'être résolue. Parce qu'elle reste fort épineuse, le Président Roosevelt a dit lors de son entrée en fonctions : *It's not my baby!* (Ce n'est pas mon enfant). Mais, comme l'a écrit un publiciste américain de grand renom, Frank Simonds, si le Président peut échapper au reproche de paternité, il ne pourra se soustraire au devoir de l'adoption. Et en attendant une solution, les Américains, dans leur correspondance officielle, traitent la France de nation défailante. Dans la lettre adressée le 17 juin 1933 à notre ambassadeur à Washington par le Secrétaire d'État Philipps, nous relevons cette phrase : « Le Gouvernement des États-Unis doit en toute franchise, appeler l'attention sur les problèmes soulevés par le défaut « the failure » du Gouvernement français, lesquels problèmes n'ont été jusqu'à pré-

sent ni résolus ni même discutés entre les deux nations ». Rapport du Secrétaire du Trésor du 20 novembre 1933.

Si nous ouvrons un dictionnaire anglais, nous y voyons que le mot « failure » a pour synonyme : faillite et même banqueroute.

Et la loi Johnson vient d'interdire aux États-Unis toute opération financière avec les nations déclarées défailtantes.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de reprendre ici la question des dettes de guerre exposée en détail dans le livre que nous venons de publier (1).

Reposant sur des documents officiels américains et français, nos arguments viennent singulièrement renforcer la position prise par notre pays dans la question des dettes de guerre.

Il a paru désirable au Conseil de la Société que les précisions et les chiffres contenus dans ce livre fussent connus non-seulement en France mais surtout à l'étranger; c'est le but de la présente communication qui résume notre thèse, purement statistique et comptable, laquelle rejoint celle de M. Frank Simonds : *America must cancel*; l'Amérique doit annuler.

* * *

De récents documents officiels permettent aujourd'hui seulement de préciser les données du problème.

C'est principalement sur des statistiques officielles de la Trésorerie de Washington récemment parues et sur les comptes des dépenses de guerre des exercices 1917 et 1918, tardivement publiés en 1930 et 1932 par notre ministère de la Défense nationale et notre ministère des Finances, qu'est fondée l'étude du « problème des dettes » que nous avons entreprise, et dont nous avons déjà exposé les lignes principales et les conclusions dans la *Revue de Paris* d'avril 1933.

Nous ne nous sommes pas occupé de la dette de guerre de la France ou de ses alliés envers la Grande-Bretagne parce que les autorités officielles anglaises, dès le premier jour, ont demandé l'annulation générale des dettes de guerre en déclarant que la Grande-Bretagne renoncerait à réclamer de ses alliés le paiement de leurs dettes envers elle si elle était libérée de sa propre dette envers les États-Unis.

La solution du problème général des dettes de guerre dépend donc de celle du problème plus spécial des dettes de guerre des Alliés envers les États-Unis.

C'est donc la dette des Alliés envers les seuls États-Unis qu'il importe d'examiner.

Notre étude est en premier lieu la mise au point de la théorie du compte général de la guerre, que M. Fr. Piétri, ancien ministre du Budget et de la Défense nationale, a exposée en 1926, dès avant la ratification de l'accord Mellon-Bérenger, laquelle a été votée en juillet 1929 par le Parlement français.

(1) Librairie Alcan.

Cette mise au point a pu être faite tout d'abord pour un premier article de crédit au moyen des rapports de la Trésorerie de Washington concernant les années fiscales 1931 et 1932. Ces rapports permettent de chiffrer le montant des *War and excess profits taxes* perçu par les États-Unis sur nos achats et sur ceux de nos alliés européens, ce que M. Piétri n'avait pu faire en 1926 et en 1929 faute de statistiques suffisantes.

Ce que l'excess profits tax a rapporté à la Trésorerie américaine.

La somme que la Trésorerie américaine a récupérée par la voie de l'*excess profits tax* sur les ventes faites aux quatre alliés, Angleterre, France, Italie et Belgique, s'élève, d'après le rapport sur 1931, à 71,4 % des *excess profits* réalisés pendant la guerre par rapport aux bénéfices d'avant-guerre. Et les *excess profits* ont pu être calculés en moyenne — d'après les dossiers de notre ministère de la Guerre notamment — à 50 % du montant de ces ventes. D'après le montant des importations des États-Unis dans ces quatre pays de 1917 à 1921, soit \$ 15.724 millions, le montant des *excess profits* s'est donc élevé à \$ 7.863 millions sur lesquels l'*excess profits tax* a joué et produit au taux moyen de 71,4 %, une somme de \$ 5.614 millions. Et en ajoutant à cette somme le montant des impôts perçus sur les *excess profits* de 1915 et 1916 et les taxes perçues sur les bénéfices de guerre réalisés sur les frets américains, on obtient le total des taxes perçues par la Trésorerie de Washington sur les achats des alliés, soit \$ 6.262 millions sur les \$ 12.500 millions de *war and excess profits taxes* perçus par le fisc des États-Unis sur les seules sociétés pendant la guerre et l'après guerre, cette taxe ayant été perçue d'ailleurs sur les *excess profits* jusque fin 1921 et le recouvrement de l'arriéré n'étant pas encore terminé.

De cette somme de \$ 6.262 millions, la part des taxes prélevées sur les achats français s'élève, sur la base des exportations des États-Unis en France pendant cette période, à \$ 1.486 millions.

Voilà un premier article de crédit à opposer au débit des accords négociés ou plutôt imposés par M. Mellon, lequel débit s'élève pour les quatre alliés à \$ 10.913 millions; pour la France à \$ 4.025 millions.

Si les Alliés ou la France versaient à la Trésorerie américaine le montant des ouvertures de crédits qui leur ont été consenties, il y aurait au profit de cette Trésorerie, comme l'a dit M. Piétri, un double emploi en recette à concurrence du montant de ces taxes déjà encaissées par elle sur les prix hautement enflés, *highly inflated* — c'est l'expression de M. Mellon — payés par nous sur nos achats faits à l'industrie ou au commerce américains. Car la condition de ces ouvertures de crédits sanctionnées par des bonds signés par les gouvernements alliés, c'était leur emploi aux États-Unis. L'argent des bonds souscrits par les capitalistes ou épargnants américains n'est pas sorti des États-Unis. Il est sorti des poches des souscripteurs américains pour entrer dans les caisses du Trésor de Washington et de là dans celles des commerçants et industriels américains, et de cet argent, une partie importante a été reversée au même Trésor de Washington. Les Alliés européens, débités du montant des avances employées en achats faits à ces commerçants et

industriels, doivent être crédités du montant des sommes récupérées sur ces achats par la Trésorerie de Washington qui a fait les avances.

Et en définitive les Alliés européens ne doivent être débités par cette Trésorerie que de l'excédent des sommes payées aux producteurs et commerçants américains sur les sommes que ceux-ci ont versées au fisc américain. Cet excédent à la charge des Alliés est la somme dont ils ont seule profité sous forme de marchandises, canons, munitions, vivres à eux délivrés, c'est la somme dont le Trésor américain, qui a ouvert les crédits ou fait les avances puis recouvré les taxes, reste à découvert dans ses rapports avec les Alliés européens, ayant récupéré le surplus par la voie de l'*excess profits tax*.

Le montant des *war and excess profits tax* perçues sur les achats des quatre alliés européens — Belgique, Grande-Bretagne, France et Italie — vient d'être calculé à \$ 6.262 millions sur le montant total de ces taxes soit 12.500 millions. Ce chiffre de 6.262 millions correspond en gros à une répartition par moitié, admise aux États-Unis, entre la dépense de l'armée américaine et la dépense des fournitures faites aux Alliés.

Cependant, il est à remarquer que la statistique de 1931 fixe le revenu *net* moyen global des sociétés et le montant global de l'impôt perçu, mais ne donne pas le chiffre de l'*excess profit* perçu sur chaque vente ou le chiffre global des ventes.

La statistique donne le chiffre du revenu *net* moyen d'avant-guerre : \$ 6.000 millions, et celui du revenu net moyen pendant la guerre depuis 1917 : \$ 9.500 millions, d'où une augmentation incontestablement fixée à \$ 3.500 millions par an du revenu *net* pendant la guerre.

La statistique nous dit que le montant des taxes s'est élevé pendant la guerre à \$ 2.500 millions par an, soit 70 % de l'augmentation du profit moyen pendant la guerre par rapport au profit moyen des années d'avant-guerre, exactement 71,4 %.

Nous avons ainsi le revenu net global des sociétés et le montant des taxes perçues sur ce revenu net. Mais il manque le revenu *brut*, la fixation du profit de guerre réalisé sur chaque achat ou chaque vente ou sur leur ensemble.

La difficulté est de ventiler les *war and excess profits tax* entre les achats de guerre européens ou français et les achats américains. Nous avons des chiffres moyens globaux. Il s'agit de les répartir d'après le chiffre d'affaires ou des achats.

C'est un intendant militaire, chef des services administratifs français aux États-Unis pendant la guerre, M. Diederich, qui, sur la base des achats faits par ces services, au moyen d'une ventilation par catégories de fournitures, armements, munitions, explosifs, vivres, en réduisant le montant des fournitures aux prix de 1914, a pu en conclure que, en moyenne, le montant des bénéfices au-dessus de la normale s'est élevé à 46,38 % de nos achats, les bénéfices de guerre ayant été calculés à \$ 1.298 pour \$ 2.799 millions d'achats faits par les services français de New-York.

Comme d'autre part, les sociétés ont déclaré, par rapport au revenu net d'avant-guerre : 6 milliards, une augmentation de bénéfices de 3.500, c'est-à-dire de 58,34 %, nous avons cru pouvoir évaluer le bénéfice de guerre à 50% du montant des achats en tenant compte surtout, comme M. Diederich, des

augmentations des courbes et index des prix pendant la guerre : 3 couramment, jusqu'à 6 pour l'acide picrique, et 10 pour les frets.

Mais la comparaison des statistiques du Trésor de 1931 et des statistiques américaines de 1923 nous conduit à modérer nos calculs. Le chiffre d'affaires moyen des sociétés, *gross revenue*, a été presque triplé pendant la guerre d'après le *Statistical Abstract U. S. A.* de 1923, p. 703.

De 1917 à 1921 (la dernière année d'application de l'*excess profits tax*) la moyenne de *gross revenue* a été de 80 milliards \$, auxquels ont correspondu un revenu net de \$ 9.500 millions et un montant d'*excess profits tax* de \$ 2.500 millions.

Pour 80 milliards, moyenne du revenu brut annuel déclaré pendant la guerre, la taxe perçue a été de 2.500 millions de dollars, statistique de 1931.

Pour 1 milliard elle a été de $\frac{2,5}{80}$ par an et, pour cinq ans, de $\frac{2,5 \times 5}{80}$.

Donc, pour 20 milliards de dollars (montant des exportations américaines en Europe 1917-1921 : 19.935, ou chez les quatre Alliés 1915-1921 : 20.790 millions, statistiques américaines sans les frets), la taxe perçue s'est élevée à 3.125 millions de dollars.

Donc pour \$ 15.722 millions, montant des exportations des États-Unis chez les quatre alliés européens, période 1917-1921, statistiques américaines sans

le fret, la taxe perçue s'est élevée à $\frac{2,5 \times 5 \times 15,722}{80} = \$ 2.452$ millions et,

avec les taxes sur les frets, soit \$ 488,6 millions, à \$ 2.944 millions.

D'autre part, de 1917 à 1921, le montant des exportations des États-Unis en France s'est élevé à \$ 5.212 millions, statistiques françaises. Ce calcul donne comme montant des taxes perçues sur nos achats une somme de \$ 814,4 millions, non compris les impôts de 1915 et 1916.

Et sur le montant des exportations américaines en France de 1915 à 1921 (\$ 6.780 millions) le montant des *War and profits taxes* a été, d'après la même proportion, de \$ 1.059 millions.

Dernier mode de calcul :

Augmentation pendant la guerre du revenu net d'avant-guerre : 60 % en chiffres ronds, 3.500 millions sur 6 milliards avant guerre.

Réduisons ce bénéfice de guerre total du tiers puisque le chiffre d'affaires a triplé et nous aurons un bénéfice de guerre de 20 % du montant des achats, ou du chiffre d'affaires.

Le bénéfice de guerre, l'*excess profit*, a donc été :

— sur 20 milliards de dollars d'achats, de 4 milliards sur lesquels le fisc américain a repris 71,4 % ou \$ 2.856 millions.

— sur les \$ 15.722 millions, montant, d'après les statistiques américaines, des achats des quatre alliés 1917-1921, le fisc américain a repris \$ 2.244 millions, non compris la taxe sur les frets : 488,6 et les impôts de 1915 et 1916, ou 2.732 y compris les *excess profits taxes* sur les frets ;

— sur les achats français : 6.787 millions \$ 1915-1921, statistiques françaises, le fisc a repris \$ 969 millions ou sur \$ 5.212 millions, 1917-1921, statistiques

françaises, le fisc américain a repris 744 millions non compris les impôts de 1915 et 1916.

Ce sont là des minima.

Frais des opérations militaires supportés par les Alliés pour le compte des États-Unis depuis leur déclaration de guerre à l'Allemagne jusqu'au jour de leur entrée en campagne. — Évaluation non des économies ainsi réalisées par l'Amérique, mais des dépenses effectives dont les Alliés sont en droit de lui réclamer le remboursement.

En second lieu, nous avons repris une thèse déjà indiquée dès 1922 par M. Poincaré, exposée en 1929 par M. Chéradame et par M. Alombert, secrétaire général du ministère de la Guerre, celle du Comité de la Compensation des dettes présidé par M. Lallemand de l'Académie des Sciences; cette thèse inscrit à notre crédit les économies que nos associés américains ont réalisées par le fait que nous avons combattu pour eux comme pour nous pendant la période qui s'est écoulée entre leur déclaration de guerre à l'Allemagne en avril 1917 et la date de leur entrée en campagne.

Cette thèse, nous l'avons modérée en nous fondant sur les principes du quasi-contrat de la gestion d'affaires pour autrui et, sur cette base, en utilisant notamment les comptes français de 1917 et 1918, nous avons pu chiffrer la quote-part des dépenses de guerre dont la France et ses Alliés peuvent demander le remboursement aux États-Unis.

Cette quote-part est due par les États-Unis à leurs Alliés européens, car ces Alliés ont été les remplaçants, les mercenaires, non payés jusqu'à présent, des États-Unis qui ont déclaré la guerre à l'Allemagne sans être prêts à combattre. Quand un État déclare la guerre à un autre État, c'est qu'il est en état de la faire, ou sinon il doit demander à un remplaçant de combattre et dépenser à sa place. C'était en somme le but des ouvertures de crédits faites depuis avril 1917 par les États-Unis, ouvertures de crédit qui étaient de vrais subsides de guerre puisque, selon les termes mêmes des lois qui ont ouvert les crédits, ils l'ont été en vue de pourvoir à la sécurité et à la défense *nationales*, en vue de poursuivre la guerre *avec les ennemis des États-Unis*.

Logiquement, des subsides de guerre ne devaient pas être remboursés par les Alliés à leurs associés américains. Cependant, M. Mellon, le Secrétaire de la Trésorerie et le Congrès ont voulu qu'ils donnassent lieu à la signature par les Alliés d'obligations payables aux États-Unis. Et ces obligations ont été souscrites. Elles sanctionnent les décaissements de la Trésorerie ou les ouvertures de crédits.

Elles ne mettent pas obstacle à la réclamation par les Alliés du remboursement des dépenses de guerre en hommes et en argent qu'ils ont faites pour le compte des États-Unis, puisque ceux-ci n'ont pas voulu renoncer à la demande de remboursement des subsides de guerre qu'ils ont accordés aux Alliés.

Il faut que les États-Unis choisissent, sous peine de double emploi, entre le remboursement par les Alliés des bonds, des ouvertures de crédits, ou bien à due concurrence, le remboursement par eux-mêmes aux Alliés de la quote-

part des dépenses faites par ceux-ci à titre de remplaçants des troupes américaines sur le champ de bataille. Les Alliés paieraient deux fois si, payant le montant des bonds émis à titre de subsides de guerre, ils supportaient encore les dépenses que ces subsides avaient pour objet de payer.

N'ayant pas renoncé au remboursement par les Alliés des avances ou crédits à eux consentis, les États-Unis ne peuvent se refuser au remboursement par eux-mêmes des dépenses faites par les Alliés pour compte américain.

La quote-part de cette dette de guerre américaine pourrait être calculée sur la base des populations respectives des États-Unis et des Alliés, car la guerre mondiale a été une guerre de peuple à peuple. Il est facile d'établir sur cette base la quote-part à rembourser par l'Amérique pour les dépenses faites par les Alliés pendant les quinze mois qui ont séparé la date de la déclaration de guerre des États-Unis à l'Allemagne et celle où leur armée a été formée et a pu entrer en campagne. Nous avons calculé cette quote-part d'après les comptes de guerre de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Belgique, sur la base des populations respectives, à près de \$ 13 milliards. C'est-à-dire une somme supérieure au débit des quatre Alliés qui s'élève d'après les accords Mellon, comme il a été dit, à \$ 10.913 millions.

Mais, ne voulant formuler que des réclamations modérées au maximum, suivant le conseil de M. Herriot, nous nous sommes arrêtés à une base plus favorable aux États-Unis, celle des *effectifs moyens aux armées pendant la période de la guerre où l'armée américaine a combattu avec les armées alliées*.

Les dépenses militaires des quatre Alliés européens pendant les quinze mois qui ont suivi la déclaration de guerre des États-Unis à l'Allemagne se sont élevées à \$ 28 milliards et demi.

Cette dépense a été faite pour des effectifs alliés s'élevant à 7.487.000 hommes, et ces combattants européens ont remplacé 1.390.000 combattants américains absents du front pendant ladite période et qui n'y ont combattu qu'à partir de juillet 1918. La dépense proportionnelle afférente à 1.390.000 hommes s'élève à \$ 5.018 millions, chiffre qui représente la quote-part des États-Unis dans les dépenses de guerre de leurs associés européens, quote-part qui est le second article de la dette américaine envers ces associés. A cette somme, il faut ajouter une quote-part proportionnelle des dépenses de pensions soit \$ 986 millions qui serait due par les États-Unis aux Alliés sur la base modérée de la dépense incombant à la France. On arrive ainsi à la somme de \$ 6.004 millions, et, en y ajoutant la part proportionnelle de dommages aux biens dus à la France, 1.190 millions, au total de \$ 7.194 millions. Sur cette somme la part de la France, proportionnelle à ses effectifs, serait de \$ 2.965 millions.

Le débit des Alliés dans le compte de guerre à établir entre les États-Unis et leurs associés européens : Grande-Bretagne, France, Italie et Belgique, débit établi par les accords Mellon sur les dettes, est ainsi *compensé et dépassé* par deux articles de crédit, le montant des *War and excess profits taxes perçu sur les achats des Alliés, et les dépenses faites par eux à titre de remplaçants des États-Unis pendant la préparation militaire américaine*.

Mais il y a plus que compensation. Les quatre Alliés européens ont reçu ensemble des avances à concurrence de \$ 9.230 millions. Les accords Mellon

élèvent la dette des quatre Alliés y compris les intérêts à \$ 10.913 millions. Les deux articles de crédit ci-dessus s'élèvent à \$ 6.262 millions au titre de l'*excess profits tax* ; à 7.194 millions au titre des dépenses militaires, ensemble \$ 13.456 millions.

La France a reçu des avances s'élevant, stocks compris, à \$ 3.340 millions. L'accord Mellon-Bérenger calcule la dette de la France à \$ 4.025 millions (y compris les intérêts capitalisés). La France peut présenter aux États-Unis des réclamations à concurrence de 1.486 (taxes) + 2.965 millions (dépenses de guerre) ensemble \$ 4.451 millions. Il y a déjà plus que compensation.

Et cela même en ne tenant compte que des chiffres réduits au minimum des taxes perçues sur les achats des Alliés, si l'on y ajoute le montant des paiements. Nous allons le constater.

Les paiements déjà faits aux États-Unis par les Alliés.

Reste à tenir compte de plus des paiements déjà effectués par les quatre Alliés à la Trésorerie de Washington au 15 novembre 1933 : \$ 2.655 millions, dont \$ 486 millions par la France.

Les intérêts capitalisés ou stipulés dans les accords Mellon s'élèvent à 11.648 millions pour des crédits ou avances en capital de \$ 9.144 millions. Bien plus, sur les 2.737 millions de dollars payés par les gouvernements étrangers, 757 millions seulement sont imputés au remboursement du capital. Les intérêts sont supérieurs au capital dans la proportion de 2 et demi, 2,62.

Dans les paiements déjà faits par les Alliés, on doit comprendre les intérêts des avances faites aux Alliés, car ces intérêts ont été payés suivant nous indûment sur des subsides de guerre, employés à l'achat, aux États-Unis, d'armements destructifs, et non créateurs de richesses légitimant le paiement d'intérêts par l'emprunteur.

La compensation des capitaux entraîne celle des intérêts.

Dans cet ordre d'idées des intérêts réclamés par la Trésorerie américaine, on doit réfuter une objection, admise par M. Bérenger, à savoir que ces intérêts sont la contre-partie de ceux que les États-Unis doivent payer aux souscripteurs américains des *liberty bonds* qui ont servi à couvrir les avances faites aux Alliés. Relevons d'abord cet aveu de M. Mellon que les États-Unis ont joui pendant la guerre « d'une prospérité sans exemple et de profits supérieurs à ceux qui ont été jamais connus jusqu'à présent dans toute autre période semblable de l'histoire du pays » ; notons ensuite les chiffres de l'amortissement de la dette américaine qui, de juin 1919 à juin 1930, a pu être réduite d'une somme *supérieure* à celle des avances faites ou des crédits ouverts aux Alliés. Mais il y a d'autres motifs plus pertinents pour ne pas tenir compte de l'objection : c'est le *synchronisme entre les avances ou ouvertures de crédits* d'une part, et, d'autre part, les *compensations* économiques obtenues par l'obligation d'employer les avances aux États-Unis, ou surtout les compensations pour la Trésorerie de Washington elle-même, débitrice des arrages des bons de la Liberté, que ces compensations aient été réalisées par les taxes prélevées sur les achats européens, ou par les dépenses faites pour

compte américain depuis avril 1917, c'est-à-dire à partir du moment même où les *Liberty bonds* ont été émis, ou enfin par des paiements faits par les Alliés.

La compensation simultanée des capitaux formant les articles de débit et de crédit du compte a eu pour conséquence la compensation des intérêts.

On doit d'ailleurs revenir à l'idée mère des *Liberty bonds acts* : les avances, les ouvertures de crédits ont été des subsides de guerre qui ne pouvaient légitimer la perception d'intérêts, parce que, économiquement, et en bon sens, un emprunt avec stipulation d'intérêts au profit du prêteur n'est équilibré que si cet emprunt est destiné à la création d'une richesse productive elle-même d'intérêts ou d'arrérages ou de loyers ou de redevances, que l'emprunteur perçoit comme contre-partie de ceux qu'il sert à son prêteur.

Conclusion.

Les 4 Alliés :

(en millions de dollars)

Débit.	9.230	Avances ou ouvertures de crédit.
	10.913	Accords Mellon comprenant des intérêts.
Crédit :		
1° <i>Excess profits tax</i>	6.262	
2° Dépenses militaires ou de guerre	7.194	
	13.456	
3° Paiements	2.655	
	16.111	
	10.913	Accords Mellon.
Solde créditeur	5.198	
 <i>France.</i>		
Débit.	3.340	Avances ou crédits ouverts.
	4.025	Accord Mellon comprenant des intérêts.
Crédit.		
1° <i>Excess profits tax</i>	1.486	
2° Dépenses militaires ou de guerre.	2.965	
	4.451	
3° Paiements	486	
	4.937	
	4.025	Accord Mellon.
Solde créditeur	912	

Conclusion après réduction au minimum du montant des war and profits taxes attribué à nos achats.

En millions de dollars.

Les 4 Alliés :

1° Débit	9.230	
	ou 10.913	
2° Crédit :		
Dépenses militaires.	7.194	
Paiements.	2.655	
	9.849	
Taxes : chiffre réduit.	2.782	
TOTAL du crédit.	12.631	
Solde créditeur minimum au profit des Alliés par rapport		
au montant des avances	3.401	
ou par rapport aux accords Mellon.	1.718	

France :

1° Débit	3.340	Avances
	ou	4.025 Accord Mellon
2° Crédit :		
Dépenses militaires.	2.965	
Paievements.	486	
	<u>3.451</u>	
Taxes, chiffre réduit	814	ou même 744
TOTAL du crédit.	4.265	— 4.195

Solde créditeur minimum au profit de la France par rapport à l'accord Mellon 240 ou 170 millions de dollars et, par rapport au montant des avances ou crédits ouverts : \$ 925 ou 855 millions.

Liaison des dettes et des réparations. — La solution d'une réduction proportionnelle des dettes et des réparations.

Dans un ordre d'idées différent, rappelons la liaison, admise dès 1919 par les autorités gouvernementales américaines, méconnue ensuite par elles et par le Congrès, entre les réparations dues par l'Allemagne aux anciens Alliés et les dettes de guerre dues par les anciens Alliés aux États-Unis.

L'Allemagne ne payant pas les réparations aux Alliés et cela par le fait des États-Unis, ceux-ci ne peuvent réclamer aux Alliés le paiement des dettes de guerre.

Dans cet ordre d'idées, il est intéressant de relater une proposition séduisante par sa logique et sa simplicité, admissible à défaut de la thèse de la compensation, la proposition que M. Henry Bérenger a formulée dans son livre : « *La question des dettes*, en mars 1933 : l'ajustement proportionnel, c'est-à-dire la réduction proportionnelle des réparations et des dettes sur la base admise à Lausanne pour les réparations.

Avec des chiffres qui diffèrent quelque peu de ceux de M. Bérenger quant au montant de la proportion de réduction des dettes et des réparations et au montant des paiements faits aux États-Unis, nous avons abouti encore, comme dans la thèse de la compensation et du compte général de guerre, non pas à l'annulation pure et simple, mais à un solde créditeur en faveur des Alliés. Mais revenons à la liaison des dettes et des réparations

Les Alliés ont reçu du Reich, \$ 2.748 milliards. Ils ont payé aux États-Unis \$ 2.655 milliards. L'argent des réparations a passé presque entièrement aux États-Unis à titre de paiement des dettes de guerre.

Pour la France, sa créance sur l'Allemagne en suite du plan Young s'est élevée à \$ 5.700 millions au change de 25. Sur cette somme le Reich a versé 5.777 millions reichmarks ou \$ 1.400 millions, chiffres de notre éminent vice-président M. Edmond Michel dans son livre fondamental sur les *Domages de guerre et les réparations*. Notre créance actuelle sur le Reich s'élève donc à \$ 4.320 millions au change de 25. Or le montant de la dette de la France envers les États-Unis, intérêts compris, s'élève d'après l'accord Mellon de 1926 à \$ 4.025 millions. En chiffres ronds notre actif créance sur le Reich est égal à notre passif dette envers les États-Unis.

Le passif de la France dans ce compte de guerre doit suivre le sort de son actif perdu par le fait du moratoire Hoover. C'est l'annulation.

Le point de vue économique.

Enfin, il nous faut aborder le point de vue économique, et, comme l'a fait le grand publiciste américain, Frank Simonds, dans un ouvrage récent : *America must cancel* — l'Amérique doit annuler — nous disons que l'argument « incapacité de payer » du point de vue du débiteur — quelle que soit sa valeur — doit céder le pas, du point de vue du créancier à l'argument « incapacité de recevoir » ou d'absorber les marchandises ou les prestations que les Alliés peuvent seules offrir aux États-Unis en paiement de leurs dettes de guerre supposées non compensées, puisque, à défaut de monnaie internationale, ils sont obligés de garder leur or comme soutien de leur monnaie, et ne peuvent acquérir de créances sur les États-Unis qui leur opposent le mur des tarifs.

Je conclus ici de nouveau à l'annulation des dettes de guerre des Alliés, cette fois pour le double motif économique exposé par le Président Roosevelt dans son message au peuple américain de fin juillet 1933. Les deux grands maux dont souffre le pays, a dit le Président, sont le chômage et la dépréciation des produits agricoles. Les États Unis verraient le chômage grandir et les prix baisser encore si leurs anciens associés débiteurs venaient à se libérer de la seule façon possible, c'est-à-dire en marchandises ou en prestations.

D'ailleurs si l'Europe doit payer les dettes de guerre, elle ne pourra commercer avec les États-Unis à défaut d'un pouvoir d'achat suffisant, ne pouvant à la fois payer les dettes et les fournisseurs américains.

Elle aura déjà quelque peine à rembourser ses dettes privées aux prêteurs américains. L'Europe débitrice des États-Unis ne peut encore accroître sa dette envers eux en « achetant américain ». Les dettes de guerre conduisent à la mort du commerce international.

Dans cet ordre d'idées, Franck Simonds évoque une chanson de la Nouvelle Angleterre dont le thème est l'enlèvement par un jeune homme de la femme de son choix dans un traîneau attelé à un cheval qui soudain s'emporte. Le jeune homme qui tenait la lady par la taille ne veut pas la lâcher, et c'est d'une seule main qu'il s'agrippe aux rênes. « Il aurait dû abandonner quelque chose; il laissa aller le cheval, *« He had to let go something, so he let go the horse »* dit la chanson. Le compromis aboutit à un double désastre. De même, l'Oncle Sam veut garder son commerce sans lequel il ne peut vivre. Son commerce est sa lady. Il voudrait garder aussi les dettes de guerre. Il doit choisir et abandonner quelque chose sous peine d'un double désastre.

Qu'il garde sa lady, son commerce, et laisse aller le dada des dettes de guerre. Qu'il se conduise, comme dit Gareth Garret, un autre publiciste américain, en *noble lender*, en prêteur magnifique (1).

L'épilogue du plan Young.

Notre étude purement objective et chiffrée, où domine le point de vue statistique et comptable, sera-t-elle connue du grand public américain? Puissent les-

(1) Voir note page suivante.

arguments qui y sont développés être pesés par le Président Roosevelt et son entourage, par le Congrès de Washington comme aussi par les diplomates, hommes d'État et experts officiels chargés de la mission délicate de résoudre des problèmes ardu de justice internationale et d'économie politique dont une solution rapide s'impose.

Les lecteurs de notre étude voient que si nos conclusions sont réconfortantes en ce qui touche le problème des dettes envers les États-Unis, elles sont attristantes quant aux réparations, dont la « créance sacrée » s'est amenuisée, comme la peau de chagrin de Balzac, jusqu'à n'être plus que le lambeau qu'en juin 1932 la Conférence de Lausanne a laissé aux Alliés, lambeau qui sera vraisemblablement foulé aux pieds par l'hitlérisme.

Et le Reich va se trouver libéré de 92 % du montant des réparations et ne sera plus grevé que d'une dette publique qui, en supposant annulées les dettes extérieures de guerre française et anglaise, sera de près de quatre fois moindre que la nôtre et moindre que celle de l'Angleterre dans la proportion de dix ou sept suivant que l'on se place avant ou après la dévaluation de la livre.

Cela, alors que les budgets du Reich de 1931-1932 et de 1932-1933 se sont soldés en équilibre à quelques dizaines de millions de reichmarks près, que la balance commerciale allemande aboutit encore à un excédent d'exportations, que d'une façon générale, le redressement économique et financier de nos turbulents voisins ressort des statistiques du Reich concernant notamment le premier semestre 1933; alors que « la détresse allemande », comme nous l'avons déjà montré dans notre « Contrôle des finances en Allemagne » ne l'a pas empêchée de réarmer, dès le budget de 1925-1926, contrairement aux stipulations du traité de Versailles. Voilà l'épilogue de Plan Young.

« La tragédie des Dettes et des Réparations n'est pas à son dernier acte », a écrit M. Henry Bérenger dans la préface de son livre. Nous aimons à penser que la question des dettes et des réparations n'aboutira pas à une tragédie mais à des accords, cette fois définitifs, nécessaires dans l'intérêt économique

(1) <i>Extrait du Wirtschaft und Statistik d'avril 1934.</i>		
	1932	1933
	En millions de reichsmarks	
<i>Allemagne :</i>		
Exportations	5.739	4.871
Importations	4.667	4.204
	1.072	667
Excédent d'exportation	1.739	
<i>États-Unis :</i>		
Exportations	6.640	5.603
Importations	5.426	4.832
	1.214	771
Excédent des exportations.	1.985	
<i>France :</i>		
Exportations	3.261	3.042
Importations	4.933	4.691
	1.672	1.649
DÉFICIT.	3.321	

bien entendu des nations et conformes à la justice et à la morale politique.

M. Bérenger en appelle à une conférence mondiale. N'y aurait-il pas lieu plutôt d'en appeler à la Cour internationale de justice de La Haye?

Les statistiques et comptes nouveaux sur lesquels s'appuie notre étude permettraient aux Alliés et notamment à la France de demander que soient révisés ou plutôt complétés les accords Mellon par l'établissement d'un compte de guerre général embrassant la totalité des opérations financières effectuées tant par les États-Unis que par les Alliés.

Il y a lieu à revision pour statistiques nouvelles, pour comptes nouveaux parus ou publiés depuis les quatre accords Mellon qui se sont échelonnés de 1923 à 1926 et depuis leur ratification. Les jugements sont soumis à revision pour faits nouveaux inconnus des juges qui les ont rendus, pour « pièces nouvelles recouvrées depuis l'arrêt ». Les statistiques américaines de 1931, nos comptes de guerre de l'exercice 1918, publiés en 1932, sont des éléments nouveaux d'appréciation qui permettent enfin de sauter le « mur infranchissable » — c'est l'expression de M. Poincaré — opposé par la Trésorerie de Washington en 1926 aux contre-réclamations de nos négociateurs qui, faute de documentation suffisante, n'ont pu à cette époque chiffrer ces contre-réclamations.

Comme M. Herriot, nous croyons à la sainteté des contrats, mais nous croyons aussi à la sainteté des comptes dûment justifiés, et qui doivent être jugés par une autorité indépendante des parties en cause.

Ce recours à la Cour internationale de justice de La Haye à laquelle une élite américaine demande au Gouvernement fédéral d'adhérer, ce recours serait sans doute accueilli, car le texte des accords Mellon et des actes de ratifications, même celui de la loi américaine du 18 décembre 1929 ne traite que de la consolidation des bonds souscrits par les gouvernements étrangers pendant la guerre et du règlement des intérêts afférents à ces bonds. Les articles de crédit, les contre-réclamations que les Alliés peuvent faire valoir ne sont pas examinés par ces accords et ces actes. Le champ est libre pour le calcul de ces articles de crédit à opposer au débit des accords Mellon.

Et la jurisprudence des Cours américaines, comme la nôtre, admet l'application aux services publics des principes de la gestion d'affaires qui obligent celui dont l'affaire a été gérée à rembourser aux gérants qui l'ont remplacé les dépenses faites par ceux-ci pour le compte du géré quand celui-ci ne s'est pas opposé à la gestion ou y a consenti. C'était le cas des États-Unis pendant le temps de leur préparation militaire.

Cette jurisprudence admet aussi que le créancier qui a compromis le gage qui lui était remis par son débiteur ne peut recouvrer sa créance. Et le Président Hoover, par son moratoire, a compromis la créance des Alliés sur le Reich du fait des réparations, laquelle créance était donnée en gage aux États-Unis, étant affectée au paiement des dettes de guerre par le plan Young, juridiquement encore en vigueur.

D'après la jurisprudence même des cours américaines l'annulation des dettes s'impose. La dette de la France en particulier s'impose, elle est inexistante : c'est la réalité comptable et statistique.

Il est regrettable d'ailleurs et cela résulte de notre étude qui porte sur l'ensemble des rapports financiers des États-Unis et des Alliés pendant la guerre, que l'Angleterre, l'Italie et la Belgique même aient décidé de négocier en cavalier seul le règlement de leur dette envers l'Amérique. Le problème des dettes de guerre est un problème européen, dont la solution devrait s'inspirer des mêmes principes, et qui devrait être résolu par le front unique des anciens Alliés, débiteurs d'un créancier unique.

VICTOR DE MARCÉ.

Note relative aux divers modes de calcul des excess profits réalisés par l'industrie et le commerce américains pendant la guerre sur les achats des Alliés, et sur le montant des bases de guerre perçu par le fisc américain sur ces excess profits.

Une objection peut être faite contre la proportion d'*excess profits* de 46,38 % du montant des achats admise par M. l'intendant général Diederich. Elle se fonde sur les statistiques américaines relatives au *gross revenue* des sociétés pendant la guerre et l'après-guerre 1916-1921, soit \$ 433 milliards correspondant à un revenu net de \$ 49 milliards. Le montant des exportations américaines en France pendant ces mêmes années s'étant élevé à \$ 6.256 millions, la proportion de \$ 6.256 millions à \$ 433.000 millions est très faible, et cela en supposant que le *gross revenue* correspond au chiffre d'affaires.

Et n'est-ce pas dans cette proportion qu'il faudrait répartir entre nos achats et le montant total des affaires faites par les sociétés l'*excess profit* global de \$ 3.500 millions par an réalisé par les sociétés pendant ces années, soit \$ 17.500 millions 1917-1921, d'après le rapport Mellon sur 1931.

Mais je crois que si l'on conteste la proportion de 46,38 %, que j'ai cru pouvoir porter à 50 %, on pourrait raisonner ainsi :

L'*excess profit*, bénéfice supplémentaire réalisé pendant la guerre par rapport à l'avant-guerre est de \$ 3.500 millions par an. Donc, par rapport au bénéfice net d'avant-guerre, soit \$ 6 milliards. l'*excess profit* est de 58,33 % ou 60 en chiffres ronds. La *gross revenue*, ou chiffre d'affaires, des sociétés ayant presque triplé pendant la guerre : 32 en 1916, puis 80 en moyenne pendant cinq ans (1917-1921), on peut estimer au moins au tiers de 60, soit 20 %, l'augmentation de bénéfice net, c'est-à-dire l'*excess profit* réalisé sur chaque achat.

Dès lors, nos \$ 6.256 millions d'achats américains 1916-1921, on \$ 6.787 millions 1915-1921, ont procuré aux États-Unis un *excess profit* de

$$\frac{6.256}{5} \text{ ou } \frac{6.787}{5} \text{ soit } \$ 1.251 \text{ ou } \$ 1.357,4 \text{ millions, sur lesquels la trésorerie de}$$

Washington a recouvré par l'*excess profit tax* 71,4 %, chiffre américain donné comme moyenne de l'impôt par rapport à l'*excess profit*. La somme recouvrée par cette Trésorerie sur nos achats au moyen de l'impôt s'élève donc à $1.251 \times 71,4 = \$ 893$ millions ou $1.360 \times 71,4 = \$ 971$ millions, et non à \$ 1.486, chiffre auquel je suis arrivé en arrondissant la proportion de 48 %, et en ajoutant les impôts de 1915 et 1916.

J'ajoute que le raisonnement ci-dessus ne tient pas compte des déductions

énormes faites par les sociétés sur le montant du *gross revenue* : sur \$ 433 milliards, 1916-1921, \$ 384 milliards sont déduits pour réduire à 49 milliards le revenu net.

L'augmentation du revenu net 3.500 milliards par an accusé par la statistique américaine de 1931, pour 1917-1921 par rapport à 1916, est relativement peu importante à cause de l'énormité des déductions qui correspond pour une bonne part, à des amortissements injustifiés. D'où un contentieux non encore apuré.

Le nombre des dossiers de taxes en instance encore à Washington au 30 juin 1933 s'élève pour les années 1917 à 1921, à 1.179 dont 258 pour 1917 et 481 pour 1918 et 1919. (Page 108 du rapport de la Trésorerie sur 1933 en date du 20 novembre 1933).

Le contentieux de l'*excess profit tax* a été très important parce que les sociétés ont fait sur leur revenu brut déclaré des déductions exagérées, notamment quant à l'amortissement.

L'augmentation du revenu net pendant la guerre ne correspond pas à l'augmentation du revenu brut. Le revenu net semble avoir été systématiquement diminué.

La preuve en est que en 1916 un revenu brut de \$ 32.531 millions a donné un revenu net de \$ 8.765 millions, soit 26,76 %, tandis que, en 1918, un revenu brut très supérieur : 79.706 millions a donné un revenu net de \$ 8.361 millions inférieur à celui de 1916 et que, pendant la période 1917-1921, un revenu brut moyen annuel de \$ 80 milliards a donné un revenu net moyen annuel de \$ 8 milliards, le dixième du revenu brut.

Il n'en reste pas moins que l'*excess profits tax* a été perçu sur ce revenu net diminué systématiquement, réserve faite du contentieux de l'impôt non apuré en 1933.

Nous avons une base sûre, celle de la statistique américaine de 1931, pour calculer l'impôt perçu sur l'*excess profit*. La difficulté est d'évaluer l'*excess profit* perçu sur les achats des Alliés et les nôtres.

M. Diederich — pour chaque genre ou catégorie d'achats : fabrication de matériel d'armement, constructions mécaniques, poudres et explosifs, produits alimentaires, essences et pétroles, habillement, frais de transport, a décomposé les prix en distinguant les diverses matières premières et la main-d'œuvre, puis, avec les index ou courbes des prix d'achat, et le montant des achats en millions de dollars, il a opéré la *réduction des achats aux prix de 1914*, et il est arrivé à calculer pour chaque catégorie de fournitures la *majoration* en millions de dollars *constituant le bénéfice de guerre* réalisé sur nos achats.

Pour prendre un exemple, le ministère de la Guerre a acheté aux États-Unis des poudres et explosifs pour 515 millions de dollars; on calcule pour chaque matière première comprise dans ces poudres et explosifs et par année le coefficient d'augmentation des prix par rapport au coefficient 100 de 1914.

Ainsi, pour l'année 1915, 4 premiers mois, les coefficients sont :

Coton linters	130
Poudre sans fumée.	180
Acide picrique.	600
Tonitruol brut.	380
Nitrate d'ammoniaque	180
Index du prix d'achat	331
Montant des achats	\$ 79 millions
Réduction des achats aux prix de 1914	23,8
Majoration : 79 — 23,8 =	55,2

Ainsi, pour le matériel d'armement, métaux usinés (1917-4 mois) on distingue les index du fer en saumon 252, de l'acier en billettes 272, du cuivre 230, du charbon d'usine 375, de la main-d'œuvre ordinaire 125, d'où l'index du prix d'achat du matériel d'armement.

Sur 115 millions de dollars d'achats en 1917 4 mois, la réduction de ces achats aux prix de 1914 donne 44,6. Majoration : 70,5.

D'après les rapports qu'il a bien voulu me communiquer, la moyenne exacte des bénéfices de guerre à laquelle est arrivé M. Diederich est de 46,38 % : \$ 1.298 pour \$ 2.799 millions d'achats par les services administratifs français à New-York.

En appliquant ce coefficient aux achats de guerre faits par l'Europe ou par les quatre Alliés ou par la France on arrive aux chiffres ci-après comme montant des *excess profits* et de l'*excess profits tax* afférents aux dits achats :

Excess profits sur les :

Exportations américaines en Europe 46,38 de : \$ 20 milliards = 9.276.
Exportations chez les quatre alliés : 15.722 millions = 7.291.
Exportations américaines en France, 1915-1921 : 6.787 millions = 3.147.
Exportations américaines en France, 1917-1921 : 5.212 millions ou = 2.417.

War and excess profits tax : 71,4 % des *excess profits* d'après les statistiques américaines de 1931 sur l'année fiscale 1931 :

Sur les achats européens	\$ 6.623 millions
— des Alliés	5.206 —
— de la France	2.247 —
	ou 1.725 —

M. Diederich reconnaît que « la notion de bénéfice exceptionnel est infiniment complexe. L'écart de prix existant pour une même fourniture entre son prix payé en 1917 ou 1918 et le prix normal qui aurait été payé en 1914 est allé pour partie dans la caisse du Gouvernement fédéral ou des États sous forme d'impôts, pour partie dans celle des agriculteurs, des industriels, des commerçants qui ont fourni ou transformé les matières. Enfin, une part importante a servi à payer les suppléments de salaires, sommes qui à leur tour se sont diffusées entre les innombrables fournisseurs de la classe ouvrière ».

M. Diederich nous dit que le bénéfice réalisé par l'ensemble de la nation américaine sur les fournitures de guerre est sensiblement égal à l'écart existant entre les sommes effectivement payées et celles qui résulteraient des cours normaux de 1914.

Oui pour l'ensemble de la nation, non pour les sociétés fournisseuses dont les frais généraux ont grandi en proportion de l'augmentation de prix des matières premières ou des salaires et du capital engagé et dont les bénéfices nets ne sont pas proportionnels aux prix de vente. L'augmentation de ces

prix n'est qu'un élément, le plus important il est vrai, du bénéfice net, sur lequel seul l'*excess profits tax* a porté.

« Les fabricants ont largement tenu compte dans leurs prix de vente, surtout des deux premières années de la guerre, des frais généraux notamment des amortissements. Les prix des matériels et produits ont été élevés; le bénéfice encaissé par les fabricants n'est évidemment pas celui qu'indiquent les courbes d'index, mais celles-ci enregistrent quand même la richesse supplémentaire acquise par l'ensemble de la nation américaine puisque les bâtiments construits et le matériel installé ont été ultérieurement utilisés à d'autres fins. »

Il faut donc distinguer les bénéfices exceptionnels encaissés pour l'ensemble de la nation, considération économique, et les bénéfices nets des fabricants sur lesquels a été assis et perçu l'*excess profits tax*.

C'est pourquoi nous abandonnons la base de calcul de l'excess profit admise par M. Diederich et nous croyons devoir réduire à 20 % du montant des achats le bénéfice net de guerre, l'augmentation globale de ce bénéfice ayant été de 58,33 %, 60 % en chiffres ronds que nous divisons par 3 à raison du triplement des affaires des sociétés.

En réduisant à 20 % des achats le montant du bénéfice de guerre — de l'*excess profit* — cet *excess profits* s'élève pour les quatre alliés 1915-1921 à

$$\frac{20.790}{5} = 4.160, \text{ dont le } 71,4 \% = 2.970.$$

En déduisant les exportations de 1915 et 1916, il faut faire le calcul sur un chiffre d'achats de 15.722 dont le cinquième, montant de l'*excess profits*, est de \$ 3.144 millions sur lequel l'*excess profits tax* est de 71,4 %, soit \$ 2.245 millions non compris les *war taxes* de 1915 et 1916 ni l'*excess profits* sur les frets, que l'on peut maintenir à 50 %, vu les coefficients d'augmentation des frets qui se sont élevés jusqu'à 10.

Y compris ces *war taxes* de 1915 et 1916 et l'*excess profits tax* sur les frets, nous arrivons pour les quatre alliés à un montant de *war and excess profits tax* de 2.245 + 63 + 488,6 = \$ 2.796 millions.

D'après les statistiques françaises qui comprennent la dépense de fret, les achats français de 1916 à 1921 se sont élevés à \$ 6.256,5 dont les 20 % se montent à \$ 1.251 millions qui ont produit un impôt de $1.251 \times 71,4 = \$ 893,4$ millions, frets compris au taux de 20 % d'*excess profits*. Et en y ajoutant les *war taxes* de 1915 et 1916, soit 16,87, nous calculons à \$ 910 millions le montant des *war and profits tax* payé sur nos achats. Sur \$ 5.212 millions d'achats français 1917-1921, statistiques françaises, le fisc américain a repris \$ 744 millions.

Mais l'application des statistiques américaines de 1923 et de 1931 combinées nous conduit à un raisonnement et à des chiffres plus sûrs et plus élevés.

Gross revenue des sociétés.

$$\begin{array}{r}
 433.913 \text{ millions de dollars } 1916-1921 \\
 \times 25 \\
 \hline
 2.169.565 \\
 8.678.26 \\
 \hline
 = 10.847.825 \text{ francs revenus déclarés par les sociétés} \\
 \text{10 trillions, 847 milliards ou billions de francs.}
 \end{array}$$

Revenu net.

49.505 millions de dollars
× 25
247.525
990.10
1.237.625

1 trillion 237 milliards ou billions de francs

Statistique de 1923.

<u>Gross revenue</u>	<u>Revenu net</u>
1917 : 79,5	1917 : 10,7 (1)
79,7	8,3
à 88,2	à 9,4
93,8	7,9
1921 : 60	1921 : 4,3
401,2 : 5 = 80	40,6 : 5 = 8

Pour 80 milliards de revenu brut par an, 8 milliards de revenu net : un dixième. Mais ce revenu net comprend le bénéfice d'avant-guerre plus le bénéfice supplémentaire de guerre, lequel bénéfice de guerre est de \$ 3.500 millions par an d'après la statistique de 1931. Cette statistique de 1931 dit que le revenu net a été de 9,5 et non de 8 milliards. Prenons ce chiffre rectifié ou complété par rapport aux déclarations. Dès lors les 9,5 milliards de revenu net correspondent à 80 milliards de revenu brut. Sur ces 9.500 millions de revenu net, il y a 3.500 millions de bénéfices supplémentaires de guerre. Donc pour \$ 80 milliards de revenu brut il y a eu 3.500 millions \$ de bénéfice de guerre.

Ce bénéfice de guerre de 3.500 millions correspond à un revenu brut (chiffre d'affaires) de 80 milliards. Si pour 80.000 millions \$ par an le bénéfice de guerre est de 3.500 millions, pour 1 million, le bénéfice de guerre est de $\frac{3.500}{80.000}$

millions \$ et pour 5 ans de $\frac{3.500 \times 5}{80.000} = \frac{17.500}{80.000} = 0,218.750$ \$.

Sur cet *excess profit* de \$ 218.750 par million l'*excess profits tax* a pris 71,4 soit \$ 156.187 par million. Donc pour \$ 20 milliards ou \$ 20.000 millions (montant des exportations américaines en Europe 1917-1921 : 19.935, ou chez les quatre alliés 1915-1921, 20.790), l'*excess profits tax* a été de \$ 3.123 millions.

Pour 15.722 millions \$, montant des exportations américaines dans les quatre pays alliés (1917-1921), l'*excess profits tax* a été de 2.455.259 \$. Somme à laquelle on peut ajouter celle de 63, montant des taxes de 1915 et 1916 et celle de 488, montant des taxes sur les frets, ce qui porte le montant des *War and profits taxes* perçues sur les achats des quatre alliés à 2.943 millions de dollars en y ajoutant seulement la taxe sur les frets, ou 3 milliards en chiffres ronds.

Pour la France, sur ses achats s'élevant à \$ 6.787 millions 1915-1921, la Trésorerie a récupéré une somme de \$ 1.058,772, ou, sur les seuls achats de

(1) Après 1916 : *gross revenue* : 34.529; *revenu net* : \$ 8.765.

1917 à 1921, soit \$ 5.212 millions, une somme de \$ 814 millions non compris les impôts de 1915 et 1916 (1).

V. DE MARCÉ.

DISCUSSION

M. LEPRINCE-RINGUET est heureux de constater que la haute autorité de M. de Marcé appuie les conclusions de M. A. Chéradame sur le même sujet; les principaux arguments de son petit livre : *Sam, à votre tour, payez*, également pris dans la jurisprudence américaine, sont extrêmement convaincants.

Dans sa séance de novembre dernier, le Grand Conseil fasciste a émis le vœu que soit entreprise une étude approfondie des divers éléments constituant « le compte de doit et avoir » de l'Italie vis-à-vis des États-Unis. Il y a là une initiative extrêmement intéressante et qui justifierait une initiative analogue de notre gouvernement; il est bien certain que, pour qu'un redressement de cet ordre ait chance d'aboutir, il doit être présenté par une action collective des puissances intéressées.
